



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

**N° 41 Centre de Recherche et de Création Théâtrale de Pau, cycle "Musset 2025" :
modification des tarifs, avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme
Communautaire**

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

L'ambition culturelle portée par la Ville de Pau doit permettre au territoire communal, son agglomération et plus largement à l'ensemble du pays de Béarn d'affirmer leur rayonnement.

La Ville de Pau et le metteur en scène Éric Vigner travaillent depuis 2021 à la mise en œuvre d'un Centre de Recherche et de Création Théâtrale (CRCT) dédié au répertoire français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. La manifestation pré figurative « Molière 3.0 » organisée en août 2022 fut la première étape de ce projet.

La deuxième étape du projet a commencé au mois d'août 2023 et s'achèvera en 2025, avec un cycle consacré au XIXe siècle et notamment à l'œuvre d'Alfred de Musset.

Les tarifs du cycle « Musset » avaient été approuvés par délibération en date du 24 juin 2024.

Dans le but de promouvoir le théâtre auprès du jeune public, il est proposé la gratuité des spectacles de la manifestation « Musset 2025 » pour les moins de 26 ans en groupe ou en individuel et la suppression du tarif Jeune.

D'autre part, un service supplémentaire est apporté au public lors de cette édition de février en lui permettant d'avoir une offre de repas entre les spectacles.

Tous les autres tarifs approuvés par délibération en date du 24 juin 2024 restent inchangés.

Une convention de mandat entre la Ville de Pau et l'Office de Tourisme Communautaire avec pour objet de définir les actions de chacune des parties ayant été approuvée par délibération n°54 du Conseil Municipal du 24 juin 2024, il est proposé de la modifier par voie d'avenant, en supprimant le tarif Jeune afin que la gratuité s'applique au public de moins de 26 ans en groupe ou en individuel.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 7 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'accorder la gratuité à tous les jeunes de moins de 26 ans en groupe ou en individuel, ainsi qu'une offre de repas pour la manifestation « Musset 2025 », selon les propositions énoncées ci-dessus ;**
- 2. Décider d'approuver l'avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire, pour la billetterie de la manifestation « Musset 2025 » ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire ci annexée.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU